

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



En exercice : 10

Présents : 7

Excusés : 2

Absents : 1

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Jean-Claude THION

Travaux de maintenance complémentaire SMEG - 25-457-EPM - Laupies

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Eclairage Public Maintenance - 2 luminaires aux Laupies**

Ce projet s'élève à **1 596,39 € HT** soit **1 915,67 € TTC**.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Eclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **1 596,39 € HT** soit **1 915,67 € TTC**, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. S'engage à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatifci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **1 600,00 €**.

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatifci-joint.

5. Versera, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 février 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire



1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	1 565,09 € HT	
Ingénierie :	0 € HT	
Autre :	31,30 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	1 596,39 € HT	1 915,67 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation Collectivité
Fonds propres Collectivité 2025 [DIPI]	1 596,39 €		1 596,39 €
	1 596,39 €	0,00 €	1 596,39 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	1 596,39 €
Participation aux frais d'investissement :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	1 596,39 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 0% :	0 €
Acompte N° 2 et solde :	1 596,39 €
TOTAL	1 596,39 €

A DOURBIES, le 13/02/2026

Pour la collectivité :
DOURBIES
le Maire, **Irène LEBEAU**

A NIMES, le 18/12/2025

Le Vice-Président
François ABBOU

